

**SITUATION DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
AU 30 SEPTEMBRE 2012
ET
SUIVIS DE LA DÉCISION D-2012-116 RELATIVE
AUX PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE.....	3
2	ÉTAT DE LA SITUATION DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2012.....	3
2.1	FIN DES ACTIVITÉS DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2012.....	3
2.2	ÉTAT DES DÉPENSES RÉELLES AU 30 SEPTEMBRE 2012.....	4
2.3	ÉTAT DES DOSSIERS ENGAGÉS PAR PROGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2012	6
2.4	ENJEUX BUDGÉTAIRES ANTICIPÉS PAR GAZ MÉTRO EN 2012-2013	7
2.5	SOLDE DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2012	9
3	SUIVIS DE LA DÉCISION D-2012-116	10
3.1	TABLEAU SYNTHÈSE DES SUIVIS DE LA DÉCISION D-2012-116	10
3.2	SUIVIS DÉTAILLÉS DE LA DÉCISION D-2012-116	12
	<i>3.2.1 Suivis liés à l'évaluation des programmes PC410 et PC440</i>	<i>12</i>
	<i>3.2.2 Suivi lié à la mise à jour des tableaux</i>	<i>13</i>
	<i>3.2.3 Suivi lié à l'impact tarifaire.....</i>	<i>14</i>
	<i>3.2.4 Suivi lié à l'allocation approximative des coûts - budget 2012-2013.....</i>	<i>15</i>
	<i>3.2.5 Suivi lié à la correction du tableau synthèse de la participation aux programmes du FEÉ</i>	<i>16</i>
	<i>3.2.6 Suivi lié au calendrier d'évaluation des programmes du FEÉ</i>	<i>18</i>

1 MISE EN CONTEXTE

1 Le présent document vise à présenter à la Régie un état de la situation du Fonds en efficacité
2 énergétique (ci-après « FEÉ ») au 30 septembre 2012 et à produire les suivis demandés dans
3 la décision D-2012-116.

2 ÉTAT DE LA SITUATION DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2012

4 Dans le cadre de son rapport annuel à la Régie, Gaz Métro dépose annuellement le Rapport
5 des activités du FEÉ et détaille les résultats des programmes, les économies d'énergie
6 réalisées ainsi que les sommes réellement dépensées par rapport aux budgets autorisés.

7 Dans un contexte de fin des activités du FEÉ, quoique Gaz Métro prévoie tout de même
8 déposer le Rapport des activités du FEÉ au 30 septembre 2012 dans le cadre de son rapport
9 annuel 2012, Gaz Métro juge pertinent de fournir à la Régie des informations relatives à l'état
10 de la situation du FEÉ au 30 septembre 2012 dans son dossier tarifaire 2013.

2.1 FIN DES ACTIVITÉS DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2012

11 Les activités du FEÉ se sont terminées le 30 septembre 2012. Pour faire suite au dépôt de sa
12 requête visant l'intégration des programmes du FEÉ¹ pour l'année 2012-2013 et des décisions
13 de la Régie², Gaz Métro a pris la relève du FEÉ pour la gestion des programmes maintenus
14 depuis le 1^{er} octobre 2012.

¹ Dossier R-3790-2012

² Décisions D-2012-053 et D-2012-116

2.2 ÉTAT DES DÉPENSES RÉELLES AU 30 SEPTEMBRE 2012

- 1 La Régie a autorisé, pour le Plan d'action 2012 du FEÉ, un budget de 4 160 430 \$³.
- 2 Le 29 juin 2012, Gaz Métro demandait à la Régie d'autoriser l'utilisation d'une somme
3 supplémentaire de 3 440 022 \$ faisant passer le budget annuel du FEÉ de 4 160 430 \$ à
4 7 600 452 \$ pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2012⁴. Cette requête visait à
5 répondre à une demande accrue pour deux programmes du marché Affaires, soient les
6 programmes *PC410 Nouvelles constructions efficaces* et *PC440 Chauffage solaire*.
- 7 Le 26 juillet 2012, la Régie refusait le budget additionnel demandé pour les motifs énoncés
8 dans sa décision⁵.
- 9 Le tableau suivant présente un comparatif entre les budgets autorisés par la Régie et les
10 dépenses réelles du FEÉ pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

³ Décision D-2011-182, dossier R-3752-2011 Phase 2.

⁴ Requête R 3808-2012

⁵ Décision D-2012-094

Tableau 1 - Résultats en terme de participation, de contribution et d'économies d'énergie pour l'année 2011-2012

1er OCTOBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2012	Participant (prévision)	Participant (réel)	Réel/ prévision	Économies nettes prévues	Économies nettes (réelles)	Nettes (réelles)/ Nettes prévues	Budget	Contributions payées	Payées/ budget
	nb	nb	%	m ³	m ³	%	\$	\$	%
FR et SOCIOCOMMUNAUTAIRE									
PFR 160 - Récupérateurs	15	1	6,67%	3 165	392	12,39%	15 885 \$	1 296 \$	8,16%
PS 120 - Rénovations	20	3	15,00%	115 240	31 648	27,46%	230 480 \$	60 148 \$	26,10%
PS 150 - Récupérateurs	2	1	50,00%	8 800	261	2,97%	30 800 \$	914 \$	2,97%
PS 151 - Solaire	2	0	0,00%	18 000	-	0,00%	108 000 \$	0 \$	0,00%
TOTAL	39	5	12,82%	145 205	32 302	22,25%	385 165 \$	62 359 \$	16,19%
RÉSIDENTIELS									
PR 330 - Fenêtres (UDT)	175	110	62,86%	27 755	20 700	74,58%	86 975 \$	64 168 \$	73,78%
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	40	6	15,00%	10 452	1 304	12,47%	16 000 \$	2 400 \$	15,00%
TOTAL	215	116	53,95%	38 207	22 004	57,59%	102 975 \$	66 568 \$	64,65%
CII									
PC 410 - Construction	6	21	350,00%	310 857	1 301 290	418,61%	478 242 \$	1 968 598 \$	411,63%
PC 420 - Rénovation	72	52	72,22%	1 278 707	724 472	56,66%	1 065 600 \$	638 922 \$	59,96%
PC 440 - Solaire	25	16	64,00%	366 206	450 869	123,12%	1 241 400 \$	1 509 529 \$	121,60%
PC 460 - Récupérateurs	8	0	0,00%	49 920	-	0,00%	153 600 \$	0 \$	0,00%
TOTAL	111	89	80,18%	2 005 690	2 476 631	123,48%	2 938 842 \$	4 117 048 \$	140,09%
Nouvelles technologies et démonstrations							200 000 \$	33 595 \$	16,80%
TOTAL PROGRAMMES							3 626 982 \$	4 279 570 \$	117,99%
Sensibilisation							20 000 \$	0 \$	0,00%
Gestion et commercialisation							513 448 \$	618 391 \$	120,44%
TOTAL							533 448 \$	618 391 \$	115,92%
Grand total							4 160 430 \$	4 897 961 \$	117,73%
Réserve							750 000 \$		
Grand total final							4 910 430 \$	4 897 961 \$	99,75%

1 Le budget initialement autorisé par la Régie pour l'année 2011-2012 était de 4,2 M\$. En
 2 considérant la réserve de 750 000 \$ autorisée par la Régie dans sa décision D-2012-076, le
 3 FEÉ a préféré utiliser cette réserve avant le 30 septembre afin d'éviter de retarder inutilement le
 4 paiement d'aides financières après le 30 septembre sur des projets déjà complétés. Le budget
 5 total de l'année 2011-2012 a donc été de 4,9 M\$.

6 Les dépenses totales du FEÉ au 30 septembre 2012 sont de 4,9 M\$ et couvrent l'ensemble
 7 des aides financières versées et autres dépenses relatives à la gestion et à l'administration des
 8 programmes.

9 Au terme de l'exercice, le FEÉ a dépensé presque 100 % des budgets autorisés par la Régie
 10 incluant la réserve, l'écart n'étant que de 12 469 \$, ce qui constitue la réserve résiduelle.

11 Ainsi, le FEÉ a respecté la décision de la Régie visant à ce que ses activités n'excèdent pas les
 12 budgets préalablement autorisés.

- 1 Cependant, plusieurs dossiers engagés avant le 30 septembre n'ont pas été payés à cette
- 2 date.
- 3 La section suivante présente un état des dossiers engagés au 30 septembre 2012.

2.3 ÉTAT DES DOSSIERS ENGAGÉS PAR PROGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2012

- 4 Le tableau suivant fait état des dossiers engagés au 30 septembre 2012.

Tableau 2 - Dossiers engagés par programmes au 30 septembre 2012

ENGAGÉS ENTRE LE 1 ^{er} OCTOBRE 2010 ET LE 30 SEPTEMBRE 2012*				ENGAGÉS AVANT LE 1 ^{er} OCTOBRE 2010		
	Participant (prévision)	Économies nettes prévues	Budget	Participant (prévision)	Économies nettes prévues	Budget
	nb	m ³	\$	nb	m ³	\$
FR et SOCIOCOMMUNAUTAIRE						
PFR 160 - Récupérateurs	-	-	-	-	-	-
PS 120 - Rénovations	1	3 292	6 583 \$	-	-	-
PS 150 - Récupérateurs	-	-	-	-	-	-
PS 151 - Solaire	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	3 292	6 583 \$	0	0	0
RÉSIDENTIELS						
PR 330 - Fenêtres (UDT)	-	-	-	-	-	-
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0	0	0	0	0	0
CII						
PC 410 - Construction	29	1 649 572	2 044 134 \$	-	-	-
PC 420 - Rénovation	72	598 042	448 362 \$	61	1 144 451	730 654 \$
PC 440 - Solaire	41	1 460 733	4 552 567 \$	12	163 184	133 184 \$
PC 460 - Récupérateurs	19	55 991	168 270 \$	-	-	-
TOTAL	161	3 764 338	7 213 333 \$	73	1 307 635	863 838 \$
Nouvelles technologies et démonstrations						
	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROGRAMMES	162	3 767 630	7 219 916 \$	73	1 307 635	863 838 \$

* Des dossiers non comptabilisés et non vérifiés reçus avant le 30 septembre 2012 pourraient s'ajouter au total des dossiers engagés.

- 5 Le tableau 2 permet de constater que 235 dossiers ont été engagés avant la fin des activités du
- 6 FEÉ au 30 septembre 2012. Ces dossiers engagés pourraient entraîner le versement éventuel
- 7 d'un montant maximal estimé à 8 083 754 \$.
- 8 Il faut toutefois prendre en considération que plusieurs facteurs pourraient avoir des impacts
- 9 sur l'estimation des aides financières à verser pour chacune des prochaines années.

1 En premier lieu, la probabilité de réalisation des dossiers engagés avant le 1^{er} octobre 2010
2 demeure plus faible (section de droite du tableau 2) puisque l'engagement remonte à plus de
3 deux ans. Le versement éventuel des 7,2 M\$ relatifs aux dossiers engagés depuis le
4 1^{er} octobre 2010 présente donc une probabilité supérieure à celle des aides financières des
5 dossiers engagés avant le 1^{er} octobre 2010 (0,9 M\$).

6 En deuxième lieu, il faut tenir compte du processus de réalisations des travaux pour les projets
7 engagés entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2012. Dans plusieurs cas, les travaux
8 prévus par les participants aux programmes peuvent s'échelonner sur plus d'une année et il est
9 pratiquement impossible de prévoir à quel moment l'aide financière annoncée par le FEÉ devra
10 être réellement versée.

11 Quoique les montants réellement à verser en 2013 ou après puissent être inférieurs à 8,1 M\$,
12 force est de constater que les dossiers engagés avant le 30 septembre 2012 dépassent la
13 réserve de 750 000 \$ prévue par la Régie dans sa décision D-2012-076.

2.4 ENJEUX BUDGÉTAIRES ANTICIPÉS PAR GAZ MÉTRO EN 2012-2013

14 Dans sa décision D-2012-116, la Régie autorisait à Gaz Métro un budget de 2 746 407 \$ pour
15 couvrir les coûts reliés à la gestion et aux opérations des programmes du FEÉ maintenus pour
16 l'année 2012-2013. Ce budget autorisé représente une réduction de 1 340 450 \$ par rapport au
17 budget demandé de 4 086 857 \$ par Gaz Métro dans sa requête.

18 La Régie justifiait la réduction du budget demandé par les motifs suivants :

- 19 - fin du programme (*PR340 RCED*);
- 20 - réduction de l'aide financière moyenne (*PE236 Bonification CII*); et
- 21 - réduction du nombre de participants prévus (*PE124 – Fenêtre Energy Star, PE232 –*
22 *Nouvelle construction, PE233 – Rénovation, PE234 – Solaire (projet pilote)*).

23 Plus précisément, pour les programmes *PE232-Nouvelle construction* et *PE234 – Solaire*
24 (*projet pilote*), la Régie est d'avis qu'il y a eu un devancement important des demandes de

1 subvention lors de l'année tarifaire 2012 et que cet élément pourrait affecter à la baisse la
2 participation aux programmes en 2013⁶.

3 Pour 2013, la prévision de participation de Gaz Métro tient évidemment compte que des
4 dossiers engagés dans l'année 2012 puissent être payés durant l'année 2012-2013. Elle
5 considère également que de nouveaux dossiers puissent être engagés et payés durant l'année
6 2012-2013.

7 Le tableau 3 présente les informations relatives aux dossiers engagés non payés en 2011-2012
8 en comparaison aux budgets autorisés en 2012-2013.

Tableau 3 - Comparaison des dossiers engagés par programme au 30 septembre 2012 et des budgets autorisés par la Régie en 2012-2013

Programmes		Demande		Décision Régie		Engagés entre le 1er oct. 2010 et le 30 sept. 2012	
Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Budget prévu	Part. prévus nets	Budget autorisé (incluant les coûts directs des programmes)	Part. prévus nets (selon le budget autorisé)	Budget prévu	Part. prévus nets
PR 330 - Fenêtres	PE 124 - Fenêtres Energy Star	126 765 \$	149	91 975 \$	107		
PR 340 - RCED	PE 125 - RCED projet-	13 000 \$	20				
	PE 106 - Sensibilisation	15 000 \$		15 000 \$			
	PE 126 - Bonification	30 590 \$	10	30 590 \$	10		
Total Résidentiel	Total Résidentiel	185 355 \$	179	137 565 \$	117		
PC410 -	PE232 - Nouvelle	862 070 \$	10	493 242 \$	6	2 044 134 \$	29
PC420 -	PE233 -	1 421 000 \$	74	1 080 600 \$	74	448 362 \$	72
PC440 -	PE234 - Solaire projet-	859 152 \$	15	615 000 \$	11	4 552 567 \$	41
	PE204 - Sensibilisation	30 000 \$		30 000 \$			
	PE236 - Bonification	399 280 \$	40	60 000 \$	40	6 583 \$	1
PC460 - Récupérateur						168 270 \$	19
Total CII	Total CII	3 571 502 \$	139	2 278 842 \$	131	7 219 916 \$	162
Sensibilisation/évaluation/gestion	Administration du PGEÉ	330 000 \$		330 000 \$			
Total		4 086 857 \$	318	2 746 407 \$	248		

9 En considérant que :

- 10 - plusieurs dossiers engagés et complétés avant le 30 septembre 2012 n'ont pas pu être
- 11 payés par le FEÉ afin d'éviter un dépassement budgétaire non autorisé par la Régie;
- 12 - les dossiers engagés depuis le 1^{er} octobre 2010 pourraient occasionner un versement
- 13 d'aides financières plus important (7,2 M\$) que le budget autorisé par la Régie (2,3 M\$)

⁶ Décision D-2012-116, paragraphes 49 et 64.

1 qui vise à couvrir non seulement les dossiers déjà engagés, mais également de
2 nouveaux dossiers à payer avant le 30 septembre 2013;

3 - la participation et les budgets correspondants de certains programmes ont été réduits
4 par la Régie dans sa décision finale⁷.

5 Il en résulte une très forte probabilité que les budgets de ces programmes seront dépassés en
6 2012-2013.

7 Dans une perspective élargie, le budget autorisé en 2013 pour les programmes du FEÉ
8 intégrés au PGEÉ (2 746 407 \$) et le budget demandé en 2013 par Gaz Métro pour son PGEÉ
9 (13 979 590 \$) dans le cadre du présent dossier tarifaire totalisent un montant de 16 725 997 \$.

10 Dans ce contexte, Gaz Métro suivra de façon encore plus serrée qu'à l'habitude l'évolution de
11 la participation réelle aux programmes du PGEÉ, et plus particulièrement celle attribuable aux
12 programmes du FEÉ intégrés au PGEÉ en 2013. Gaz Métro ne souhaite pas devoir interrompre
13 le paiement des aides financières à ses clients en cours d'année suite à une participation
14 supérieure à la participation autorisée par la Régie.

15 Bien qu'un compte de frais reportés soit contenu au rapport annuel afin de comptabiliser tout
16 écart entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles, Gaz Métro suivra la situation
17 financière de manière diligente. Advenant qu'elle anticipe des dépassements budgétaires
18 globaux supérieurs à 20 %, elle demandera à la Régie d'autoriser tout montant en sus du 20 %,
19 conformément à la décision D-2009-156.

2.5 SOLDE DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2012

20 Au 30 septembre 2012, le solde du FEÉ est de 5 913 234,99 \$

21 Dans sa décision⁸, la Régie :

⁷ Décision D-2012-116

⁸ Décision D-2012-076

- 1 - reconnaît que le solde du FEÉ appartient en totalité aux groupes de clients qui y ont
2 contribué, à savoir les clients des tarifs D₁ et D₃. Ainsi, le solde du FEÉ en date du
3 30 septembre 2012, moins la réserve de 750 000 \$ prévue, sera réparti entre ces
4 clientèles;
- 5 - retient la proposition de l'UC à l'effet que la remise du solde du FEÉ aux clientèles
6 contributives se fasse par un ajustement tarifaire applicable lors du dossier tarifaire
7 2013, au prorata des revenus de distribution générés par les clients des tarifs D₁ et D₃;
- 8 - précise que le cas échéant, un second ajustement tarifaire applicable lors du dossier
9 tarifaire 2014 réallouera le solde de la réserve de 750 000 \$ selon les mêmes modalités.

10 Considérant les résultats du FEÉ en 2011-2012 et du niveau de la réserve résiduelle de
11 12 469 \$, aucun ajustement tarifaire ne serait requis en 2014 car celle-ci sera utilisée à 100 %.

12 Ainsi, le solde de 5 900 766 \$, correspondant au montant résiduel du FEÉ au 30 septembre de
13 5 913 235 \$ moins la réserve résiduelle de 12 469 \$, a été remis aux clients selon la méthode
14 autorisée par la Régie, tel qu'illustré à la pièce Gaz Métro-16, Document 8

15 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du portrait de la situation dans laquelle**
16 **se trouve le FEÉ au 30 septembre 2012.**

3 SUIVIS DE LA DÉCISION D-2012-116

3.1 TABLEAU SYNTHÈSE DES SUIVIS DE LA DÉCISION D-2012-116

17 Le tableau suivant résume les différents suivis demandés par la Régie dans sa décision
18 D-2012-116.

1

Tableau 3

2

Synthèse et références des suivis demandés par la Régie dans la décision D-2012-116

Paragraphe de la décision	Suivis demandés	Références
52	La Régie demande également à Gaz Métro d'évaluer immédiatement le programme PC410 et de déposer le rapport d'évaluation au plus tard en janvier 2013 dans le cadre de l'examen administratif annuel 2013 de la Régie.	Section 3.2.1
66	La Régie approuve le transfert au PGEÉ du programme PC440 et sa conversion en projet-pilote. Elle demande à Gaz Métro d'évaluer immédiatement le programme et de déposer le rapport d'évaluation au plus tard en janvier 2013 dans le cadre de l'examen administratif annuel 2013 de la Régie.	Section 3.2.1
80	La Régie demande à Gaz Métro de déposer, dans le cadre de la phase 2 du dossier tarifaire 2013, une mise à jour des tableaux I.1, V, et VI.1 de sa preuve.	Section 3.2.2
81	La Régie demande également à Gaz Métro de recalculer l'impact tarifaire associé au transfert des programmes du FEÉ au PGEÉ pour 2013, sur la base des revenus de distribution de 2012, et de déposer cet impact dans le cadre de la phase 2 du dossier tarifaire 2013.	Section 3.2.3
82	Aux fins de l'établissement des tarifs 2013, la Régie demande à Gaz Métro d'allouer les budgets autorisés par tarif et sous-tarif, suivant la méthode et les hypothèses soumises à la pièce B-0028. Elle demande que Gaz Métro mette à jour le tableau Allocation approximative des coûts – budget 2012-2013 et dépose cette mise à jour dans le cadre de la phase 2 du dossier tarifaire 2013.	Section 3.2.4
83	La Régie demande à Gaz Métro de corriger le tableau Synthèse de la participation aux programmes du FEÉ par marché et palier tarifaire et de le déposer dans le cadre de la phase 2 du dossier tarifaire 2013.	Section 3.2.5
84	La Régie demande à Gaz Métro d'intégrer, dès le dossier tarifaire 2013, le plan d'évaluation de chacun des programmes transférés au calendrier régulier d'évaluation du PGEÉ, pour les trois prochaines années.	Section 3.2.6

3.2 SUIVIS DÉTAILLÉS DE LA DÉCISION D-2012-116

3.2.1 Suivis liés à l'évaluation des programmes PC410 et PC440

1 Aux paragraphes 52 et 66 de la décision D-2012-116, la Régie demande à Gaz Métro d'évaluer
2 immédiatement les programmes PC410 et PC440 et de déposer les rapports d'évaluation au
3 plus tard en janvier 2013 dans le cadre de l'examen administratif annuel 2013 de la Régie.

4 Pour répondre aux demandes de la Régie, Gaz Métro a entrepris des démarches dès le mois
5 de septembre 2012 auprès de deux firmes externes reconnues à titre d'expert en évaluation de
6 programmes d'efficacité énergétique afin d'évaluer la faisabilité de réaliser les évaluations des
7 programmes PC410 et PC440 dans le délai exigé par la Régie. Les deux firmes ont
8 malheureusement confirmé à Gaz Métro ne pas être en mesure de respecter le délai.

9 En parallèle, pour respecter le calendrier d'évaluation 2012-2013 du PGEÉ, Gaz Métro a lancé
10 un appel de proposition en novembre 2012 auprès de plusieurs firmes externes « *dont la*
11 *compétence est reconnue dans le domaine de l'évaluation de programmes d'efficacité*
12 *énergétique*⁹ ». Gaz Métro a donc ajouté les évaluations des programmes PC410 et PC440 à
13 ce processus en plus des évaluations de programmes déjà prévues au calendrier. Les rapports
14 de ces évaluations de programmes seront donc déposés à l'automne 2013.

15 Gaz Métro intègre donc ces évaluations à son calendrier d'évaluation tel qu'illustré à la section
16 3.2.6.

⁹ Rapport de la Régie : Suivi 2010 des évaluations des programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro, page 15.

3.2.3 Suivi lié à l'impact tarifaire

- 1 Sur la base d'un budget autorisé de 2 746 407 \$ et des revenus de distribution de
- 2 529,2 M\$ en 2011-2012, l'impact tarifaire sur la portion distribution est évalué à 0,52 %.

3.2.4 Suivi lié à l'allocation approximative des coûts - budget 2012-2013

Allocation approximative des coûts - budget 2012-2013

		Budget subvention FEÉ	Budget exploitation FEÉ	TOTAL
Résidentiel	Tarif/palier			
1	1	89 873 \$	17 607 \$	107 480 \$
1	2	1 326 \$	260 \$	1 586 \$
1	3	6 366 \$	1 247 \$	7 613 \$
1	4	- \$	- \$	- \$
1	5	- \$	- \$	- \$
1	6	- \$	- \$	- \$
1	7	- \$	- \$	- \$
1	8	- \$	- \$	- \$
1	9	- \$	- \$	- \$
Sous total :	Tarif 1	97 565 \$	19 114 \$	116 679 \$
Total résidentiel		97 565 \$	19 114 \$	116 679 \$
Affaires				
	Tarif/palier			
1	1	64 216 \$	12 581 \$	76 797 \$
1	2	326 273 \$	63 921 \$	390 195 \$
1	3	543 129 \$	106 406 \$	649 535 \$
1	4	648 244 \$	127 000 \$	775 244 \$
1	5	419 642 \$	82 214 \$	501 856 \$
1	6	172 337 \$	33 763 \$	206 100 \$
1	7	- \$	- \$	- \$
1	8	- \$	- \$	- \$
1	9	- \$	- \$	- \$
Sous total :	Tarif 1	2 173 842 \$	425 886 \$	2 599 728 \$
	Tarif 3			- \$
	Tarif 4		15 000 \$	15 000 \$
	Tarif 5		15 000 \$	15 000 \$
Total Affaires :		2 173 842 \$	455 886 \$	2 629 728 \$
GRAND TOTAL				
	Tarif/palier			
1	1	154 089 \$	30 188 \$	184 277 \$
1	2	327 599 \$	64 181 \$	391 781 \$
1	3	549 495 \$	107 654 \$	657 149 \$
1	4	648 244 \$	127 000 \$	775 244 \$
1	5	419 642 \$	82 214 \$	501 856 \$
1	6	172 337 \$	33 763 \$	206 100 \$
1	7	- \$	- \$	- \$
1	8	- \$	- \$	- \$
1	9	- \$	- \$	- \$
Sous total :	Tarif 1	2 271 407 \$	445 000 \$	2 716 407 \$
	Tarif 3		- \$	- \$
	Tarif 4		15 000 \$	15 000 \$
	Tarif 5		15 000 \$	15 000 \$
Total Gaz Métro :		2 271 407 \$	475 000 \$	2 746 407 \$

3.2.5 Suivi lié à la correction du tableau synthèse de la participation aux programmes du FEÉ

- 1 Gaz Métro précise que malgré le fait que le nombre de participants indiqués dans le tableau ci-
- 2 dessous fasse référence à des participants nets, les coûts des programmes alloués
- 3 correspondent aux coûts totaux des aides financières de tous les participants aux programmes.
- 4 Le tableau est présenté de cette façon depuis le dépôt du dossier tarifaire 2008¹⁰ et approuvé
- 5 dans la décision D-2007-116.

Synthèse de la participation aux programmes du FEÉ par marché et palier tarifaire
moyenne 2009-2010/2010-2011 et répartition de la prévision 2012-2013

Programme	Tarif	Palier	Moyenne deux ans			Pourcentage			Prévision 2012-2013		
			Participants nets	Économies nettes m ³	Budget \$	% Part.. nets	% Éco. nettes m ³	% Budget	Participants nets	Économies nettes m ³	Budget \$
Programmes tangibles résidentiels											
PE124	1	1	166	31 595	76 207 \$	96.95%	87.97%	92.12%	104	24 416	80 117 \$
Fenêtres Energy Star	1	2	5	356	1 125 \$	2.67%	0.99%	1.36%	3	275	1 182 \$
	1	3	1	3 965	5 398 \$	0.38%	11.04%	6.53%	0	3 064	5 675 \$
	1	4	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
PE124	Total		172	35 916	82 730 \$	100.00%	100.00%	100.00%	107	27 755	86 975 \$
PE126	1	1	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	8	-	9 755 \$
Bonification résidentielle	1	2	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	1	-	144 \$
	1	3	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	1	-	691 \$
	1	4	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	5	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	6	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	7	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	8	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	9	-	-	-	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
PE126	Total		-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	10	-	10 590 \$
Sous-total Tarif /palier											
	1	1	174	33 144	79 207 \$	97.07%	88.47%	92.39%	112	24 416	89 873 \$
	1	2	5	356	1 125 \$	2.56%	0.95%	1.31%	4	275	1 326 \$
	1	3	1	3 965	5 398 \$	0.36%	10.58%	6.30%	1	3 064	6 366 \$
	1	4	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	1	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$
	Tarif 1		179	37 465	85 730 \$	100.0%	100.0%	100.0%	117	27 755	97 565 \$
Programmes tangibles résidentiels			179	37 465	85 730 \$	100%	100%	100%	117	27 755	97 565 \$

¹⁰ Société en commandite Gaz Métro, Cause tarifaire 2008, R-3630-2007, Gaz Métro – 9, Document 1, pages 19 et suivantes.

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2013, R-3809-2012

**Synthèse de la participation aux programmes du FEÉ par marché et palier tarifaire
moyenne 2009-2010/2010-2011 et répartition de la prévision 2012-2013**

Programme	Tarif		Moyenne deux ans				Pourcentage			Prévision 2012-2013		
	Palier	Participants nets	Économies nettes m ³	Budget \$	% Part. nets	% Éco. nettes m ³	% Budget \$	Participants nets	Économies nettes m ³	Budget \$		
Programmes tangibles CII												
PE236	1	1	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	3	-	2 092 \$	
Bonification CII	1	2	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	12	-	4 493 \$	
	1	3	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	12	-	7 251 \$		
	1	4	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	10	-	8 599 \$		
	1	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	2	-	5 417 \$		
	1	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	1	-	2 147 \$		
	1	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	-	-	0 \$		
	1	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	-	-	0 \$		
Total tarif 1			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	40	-	30 000	
Total tarif M	M	M				0.00%	0.00%	0.00%				
	3	3	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	3	4	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	3	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
Total tarif 3			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	4	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	4	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	4	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	4	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	4	10	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
Total tarif 4			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	5	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	5	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	5	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	5	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
	5	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
Total tarif 5			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%				
PE236 Total			-	-	0 \$	0.0%	0.0%	0.0%	40	-	30 000 \$	
Sous-total Tarif /palier												
	1	1	8	62 420	60 698 \$	6.78%	2.41%	2.87%	9	36 127	64 393	
	1	2	36	280 020	325 205 \$	29.18%	10.80%	15.37%	39	209 007	326 421	
	1	3	36	708 964	532 461 \$	29.90%	27.25%	25.16%	39	621 049	543 098	
	1	4	31	958 463	614 013 \$	26.06%	36.95%	29.01%	34	816 677	648 242	
	1	5	7	452 008	413 018 \$	5.96%	17.43%	19.51%	7	377 415	419 491	
	1	6	3	134 025	171 137 \$	2.12%	5.17%	8.09%	3	110 960	172 197	
	1	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	-	
	1	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	-	
	1	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	-	
Tarif 1			120	2 593 901	2 116 533 \$	100.0%	100%	100%	131	2 171 235	2 173 842 \$	
Tarif M	M	M	-	-	0 \$	0.0%	0.0%	0.0%	-	0 \$	0 \$	
	3	3	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	3	4	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	3	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
Tarif 3			-	-	0 \$	0.0%	0.0%	0.0%	-	-	0 \$	
	4	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	4	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	4	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	4	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	4	10	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
Tarif 4			-	-	0 \$	0.0%	0.0%	0.0%	-	-	0 \$	
	5	5	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	5	6	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	5	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	5	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
	5	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	0 \$	0 \$	
Tarif 5			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
Programmes tangibles CII			120	2 593 901	2 116 533 \$	100%	100%	100%	131	2 171 235	2 173 842 \$	
GRAND TOTAL												
	1	1	182	95 564	139 905 \$	60.93%	3.63%	6.35%	121	60 543	154 266 \$	
	1	2	39	280 377	326 330 \$	13.22%	10.66%	14.82%	43	209 282	327 748 \$	
	1	3	36	710 929	537 859 \$	12.19%	27.02%	24.42%	40	624 113	549 464 \$	
	1	4	31	958 463	614 013 \$	10.43%	36.42%	27.88%	34	816 677	648 242 \$	
	1	5	7	452 008	413 018 \$	2.39%	17.18%	18.75%	7	377 415	419 491 \$	
	1	6	3	134 025	171 137 \$	0.85%	5.09%	7.77%	3	110 960	172 197 \$	
	1	7	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
	1	8	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
	1	9	-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
Tarif 1			299	2 631 365	2 202 263 \$	100.00%	100.00%	100.00%	248	2 198 990	2 271 407 \$	
Tarif 3			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
Tarif 4			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
Tarif 5			-	-	0 \$	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	0 \$	
Tous les programmes			299	2 631 365	2 202 263 \$	100.00%	100.00%	100.00%	248	2 198 990	2 271 407 \$	

3.2.6 Suivi lié au calendrier d'évaluation des programmes du FEÉ

- 1 Étant donné que les preuves du dossier tarifaire 2013 du PGEÉ et du FEÉ ont été présentées
- 2 dans deux dossiers distincts, Gaz Métro présente, ci-dessous, le calendrier d'évaluation des
- 3 programmes. Gaz Métro précise que les deux calendriers seront intégrés dans un seul pour les
- 4 prochains dossiers tarifaires.

Programmes FEÉ

Année financière où l'étude a été réalisée	CT 2013-2015			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
PE124 Fenêtes Energy Star				
PE126 Bonification résidentiel	Programme inexistant pour cette période		Évaluation du programme Dépôt demandé : RA 2014 Réf : D-2012-116, R-3790-2012	
PE233 Rénovation				
PE234 Solaire (ancien PC440)		Évaluation du programme Dépôt prévu : PA 2012-2013		
PE235 Nouvelle construction (ancien PC410)		Évaluation du programme Dépôt prévu : PA 2012-2013		
PE236 Bonification CII	Programme inexistant pour cette période		Évaluation du programme Dépôt demandé : RA 2014 Réf : D-2012-116, R-3790-2012	

CT : cause tarifaire

RA: rapport annuel

PA : à compter de 2010-2011 les évaluations sont déposées dans le cadre du processus administratif plutôt que dans le rapport annuel

- 1 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte des réponses fournies par Gaz Métro aux**
- 2 **divers suivis exigés par la Régie dans sa décision D-2012-116.**